

MADUROX ® BI-ACTIV I

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF

Insecticide, fongicide et anti-termites

Bois intérieurs et extérieurs

DEFINITION

Produit de traitement.

Insecticide, fongicide et anti-termites.

Destiné au traitement préventif et curatif des bois intérieurs et extérieurs par badigeon, aspersion, injection ou trempage court.

Produit prêt à l'emploi qui ne doit pas être dilué.

Séchage rapide.

DESTINATION

Tous bois intérieurs (meubles, parquets) et bois extérieurs (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

PROPRIETES

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Ne peut être appliqué que sur bois nus.

EFFICACITE

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites, les champignons de pourritures cubiques et le bleuissement.

MADUROX ® Bi-Activ I a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre les capricornes des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif :

EN 22 : efficacité curative contre les capricornes des maisons.

EN 48 : efficacité curative contre les vrillettes.

Anti termites :

EN 118 : efficacité contre les termites.

Fongicide :

Le seuil d'efficacité a été déterminé suivant la norme :

EN 152 : efficacité contre le champignon de bleuissement.

EN 113 : efficacité contre tous les champignons de pourriture cubique et fibreuse.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Travailler dans les règles de l'art et respecter les quantités de produit à déposer dans le bois.

Traitement Termites : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel.

Autorisation : Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement N° 7906B.

Homologation A.B.P.B : N° B - A2.1 - A2.2 - A3 - C1 - D1

CARACTERISTIQUES

MADUROX ® Bi-Activ I est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Aspect : Liquide, non gras.

Teinte : Incolore.

Densité à 20°C : 0,79g/cm³.

Viscosité : -

Point d'éclair : > 55°C.

Fongicides : Propiconazole *, IPBC, Tébuconazole. * Brevet Janssen Pharmaceutica.

Insecticide : Cyperméthrine.

Solvant : White Spirit.

Valeur COV : Non concerné.

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs.

Conservation : 2 ans en emballage fermé d'origine à l'abri des fortes chaleurs.

Conditionnement : En bidons de 1L - 5L - 25L

MADUROX ® BI-ACTIV I

AVANT MISE EN ŒUVRE -----

Pour réaliser un traitement efficace, MADUROX ® Bi-Activ I doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées. Application sur bois secs et exempts de toutes finitions avec un taux d'humidité entre 8 et 18%.

Conditions d'application :

Humidité des bois : entre 8 et 18%.

Température : supérieure à 5°C.

Éviter toute application sur bois gelé ou givré.

APPLICATION -----

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur horticoles, matériel d'injection de type « Air Less ».

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : White Spirit.

1. Traitement préventif :

Appliquer en 2 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

Par trempage court, immerger les bois pendant une courte durée dans du produit (durée du trempage : 3 minutes).

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1° Appliquer en 3 à 4 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (vaporisation à basse pression : 3 couches ou 3m²/Litre).

2° Pour les poutres et chevrons supérieurs à 10x10 cm, percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'àux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois jusqu'à refus. Insister sur les parties encastrées dans le mur. (20ml de produit par puits).

Meubles, objets d'art : Badigeonnage, injection dans les trous de sortie des insectes. Pour les pieds de meubles très attaqués, immerger ceux-ci dans un récipient contenant du produit pendant quelques instants.

Travailler selon les normes et DTU françaises en vigueur (voir pour le Belgique les Spécifications techniques unifiées STS 04).

Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.

-Traitement curatif des charpentes vermoulues.

-Traitement curatif contre les champignons dans les constructions.

-Lutte contre les termites.

CONSOMMATION -----

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.

Bois sains : 4 à 5m² par Litre environ (150 -180g/m² environ).

Bois attaqués : 3m² par Litre environ (300g/m² environ).

Par trempage court : Bois rabotés (150 - 200g/m³ environ).

Bois bruts de sciage (200 - 250g/m³ environ).

Par injection : 20ml de produit prêt à l'emploi par puits.

SECHAGE -----

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation.

Entre 2 couches : 1 heure environ.

Séchage complet : 48 heures environ en atmosphère ventilée.

INCIDENCE SUR TRAITEMENT DES BOIS -----

Coloration et odeur : MADUROX ® Bi-Activ I ne confère au bois aucune coloration particulière. Il laisse une légère odeur de solvant qui s'estompe et disparaît assez rapidement.

Collage : Ce produit n'attaque pas les joints de colle ayant fait prise et peut donc être utilisé pour le traitement des meubles en bois massifs, de placage ou de marqueterie.

Finition : Après le temps nécessaire à l'élimination du solvant, les bois traités peuvent être peints, vernis, cirés ou lasurés avec les produits de finition usuels. Ne pas appliquer de finition avant 48 heures.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre indicatif.

CONSEILS -----

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Se protéger la peau, les mains, le visage, les voies respiratoires et les yeux.

MADUROX ® BI-ACTIV I

CONSEILS SUITE

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques type A1 ou A2.

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du MADUROX ® Bi-Activ I.

L'humidité des bois doit être inférieure à 20% et la température d'application supérieure à 5°C (Ne pas traiter les bois gelés, givrés ou mouillés).

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Sonder, bûcher et broser les parties attaquées avant le traitement.

Dans le cas d'une restauration sur un meuble, il est préférable de traiter avant les différentes réparations. Essuyer les coulures et flaques après application du produit et protéger les garnitures, cuirs, tissus...

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils (011/ 278.732).

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition OCTOBRE 2018 : annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

PPG Coatings Belgium bv/srl
Corda Campus 5.B3 Kempische Steenweg 297-bus7, 3500 Hasselt
Telephone Support Technique 011 27 87 32
Mail : TechnicalsupportBNL@ppg.com

Les données de ce document sont correctes à la date d'émission. Nous nous gardons le droit de modification sans notification. Notre responsabilité, sur base des données de ce document, est exclue.



PPG Industries

Bringing innovation to the surface.™